Principes-cadres concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle générative au secondaire 2

Version 2 / juin 2025
Version à jour : PCIAEL

À l'attention des élèves

Introduction

Qu'est-ce qu'une intelligence artificielle générative ?

L'intelligence artificielle générative (IAG) est un système informatique ou une machine qui, sur la base d'algorithmes, calcule des probabilités afin, entre autres, de générer du texte, une image ou encore une musique attendue.

Enjeux et éthique

L'IAG dans l'éducation suscite des réflexions éthiques. L'accessibilité à ces technologies n'est pas uniforme, ce qui peut accentuer les inégalités. De plus, la capacité de ces outils à manipuler l'information soulève des enjeux démocratiques, notamment en matière de désinformation, de biais cognitifs et de dilution de la pensée critique.

Biais

"Les outils d'IAG n'ont aucune compréhension de la réalité, ce qui entraîne souvent des erreurs dans les contenus générés, et la reproduction de biais [par exemple biais de sélection, de représentativité, d'illusion de connaissance, de confirmation, …] présents dans les données utilisées pour leur apprentissage."[1]

Environnement

L'usage de l'IAG s'inscrit dans un contexte plus large de responsabilité numérique. Il convient de considérer son empreinte écologique : consommation énergétique des serveurs, ressources matérielles pour accéder aux services d'IAG, et cycle de vie des équipements. Une gestion raisonnée de ces outils est indispensable pour intégrer l'IAG dans une logique de développement durable.

Quels sont les opportunités, les risques et les limites actuelles de l'IA générative ?

Dans le cadre de votre formation, ces outils peuvent s'avérer particulièrement intéressants. En effet, lorsqu'ils sont adéquatement utilisés, ils vous permettent notamment de :

- vérifier et d'élargir vos propres connaissances et compréhension de sujets ;
- confronter des concepts théoriques en analysant les réponses fournies par l'IAG ;
- faciliter l'apprentissage et augmenter vos performances ;
- développer l'analyse critique.

Cependant, nous souhaitons également souligner quelques risques **possibles** qui peuvent se traduire par :

- une mauvaise utilisation des outils d'IAG qui vous induiraient en erreur ;

[1] Source: *Intelligence artificielle générative: Indications et conseil d'usage pour le corps enseignant au secondaire II*, CIIP, 2025

- une standardisation des réponses avec la difficulté d'identifier les biais présents ;
- une réduction de l'intérêt des utilisateurs à intégrer des connaissances qui permettraient de développer des compétences.

Comment vérifier l'exactitude des informations fournies par l'IA générative ?

Étant donné que les outils sont en perpétuelle évolution, les réponses obtenues varient en fonction de la version et de l'IAG choisie et ne garantissent en aucun cas l'exactitude de l'information.
C'est pourquoi, il est indispensable de **ne pas se fier au contenu obtenu sans le vérifier systématiquement**.
Vous trouverez ci-dessous des directives, des principes ainsi que des recommandations éthiques et déontologiques pour l'usage des technologies d'IAG.

Directives

Dans le cadre de votre formation ou études, vous êtes tenus de respecter les principes suivants concernant l'utilisation des outils liés à l'IAG :

1. **Protection de la propriété intellectuelle**
   Lorsque vous utilisez l'IAG pour générer un contenu (texte, image, son) ou des idées (des recherches, des résumés ou pour vous donner des idées de structure de texte), la source doit être mentionnée dans la **bibliographie** et **référencée** au même titre qu'un site internet ou un ouvrage, par exemple :
   a. si vous utilisez une information générée par l'IAG dans la rédaction d'un texte, vous devez la **référencer** (exemple : Microsoft Copilot, 2023) ;
   b. si vous reprenez tel quel un texte généré par l'IAG, vous devez inscrire l'IAG utilisée dans vos **sources**, par exemple :
   Microsoft Copilot. (2023). GPT 4 (mars 2023) [grand modèle de langage]. https://copilot.microsoft.com
   avec la possibilité d'ajouter une copie du prompt (déroulement de l'échange entre vous et l'IAG) dans vos **annexes**.

   Tout contenu généré par une IAG non cité, est considéré comme une fraude et les sanctions d'usage s'appliquent.

2. **Responsabilité individuelle**
   Tout **contenu** généré par l'IAG, doit faire l'objet d'une **vérification** de votre part. Pour ce faire, nous vous recommandons :
   a. d'utiliser uniquement des IAG qui citent des **sources** qui leur ont permis de générer un texte et d'en vérifier l'exactitude en consultant les liens ;
   b. de **croiser les informations** avec différentes sources ;
   c. de **vérifier la vraisemblance** de l'information en vous demandant si c'est possible, plausible et probable.

3. **Protection des données**
   Toute information que vous introduisez dans une IAG est susceptible de nourrir la base de données de l'IAG, puis d'être réinterprétée, utilisée et diffusée. C'est pourquoi, conformément à la loi sur la protection des données, vous ne devez, **en aucun cas** :
   a. introduire des données personnelles, sensibles ou **confidentielles** dans les outils d'IAG ;
   b. créer un **compte utilisateur** avec votre **adresse professionnelle**.

4. **Choix de l'outil**
   L'IAG que vous choisissez est de votre **responsabilité**.

Dans un souci de **protection des données** et de la **propriété intellectuelle**, nous vous invitons à choisir un outil qui indique des sources et qui ne vous impose pas la création d'un compte. Par exemple : Copilot (avec directives) ou Perplexity (avec directives).

Le recours à l'utilisation de l'IAG dépend de l'appréciation des enseignant·e·s ou de l'application des directives émises pour la rédaction de travaux spécifiques.

Le CPNE et les Lycées se réservent le droit de modifier les conditions précitées en tout temps, en fonction de l'évolution des outils disponibles et juridiques, en ayant informé préalablement les étudiant-e-s et le personnel.